

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

1ÈRE Réunion de 2015

Séance du 28/29 janvier 2015

CG20150128_43
id. 1450

Les vingt-huit et vingt-neuf janvier deux mille quinze, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

ACQUISITION D'UN FONDS D'ARCHIVES PRIVÉES

Les Archives départementales de Tarn-et-Garonne souhaitent acquérir **un fonds d'archives privées d'un très grand intérêt historique pour le département**. Représentant environ quatre mètres linéaires de documents du XIII^e au XX^e siècle, il renferme :

- les papiers d'érudit et les transcriptions de textes anciens de **Louis Boscus** (1867-1916), relatifs à l'histoire du Tarn-et-Garonne et notamment de Caussade ;

- une collection de pièces originales (chartes, actes notariés, testaments) du XIII^e au XVIII^e siècle sur **Caussade et le Quercy, constituée par Louis Boscus et son petit-fils**, Jacques Neveu (1919-2013). Ces documents concernent des événements ou personnages à fort intérêt local et national ;

- les papiers (carnets, notes, manuscrits) et ouvrages de **Jules Momméja** (1854-1928), érudit tarn-et-garonnais, dont les Archives départementales détiennent déjà une partie ;

- les dossiers de **fouilles archéologiques et de travaux historiques de Jacques Neveu**, qui renferment également des documents originaux des époques médiévale et moderne, qu'il a rassemblés au cours de ses recherches ;

- plusieurs imprimés et périodiques présentant une certaine valeur documentaire.

Les Archives départementales se proposent d'acheter ce fonds exceptionnel par sa densité historique et son volume. Des négociations ont à cette fin été engagées avec le propriétaire. Il serait préférable qu'elles aboutissent rapidement, afin de limiter le risque de dispersion de cet ensemble cohérent, susceptible d'intéresser d'autres acquéreurs.

Je vous propose de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, **inscrire un crédit de paiement de 14 000 €** à l'article 216, sous-fonction 315 du budget départemental.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Décide d'acquérir un fonds d'archives privées d'un très grand intérêt historique pour le département, représentant environ quatre mètres linéaires de documents du XIII^e au XX^e siècle ;
- Autorise Monsieur le Président à poursuivre les négociations engagées avec le propriétaire ;

- Inscrit à cet effet un crédit de paiement d'un montant de 14 000 € à l'article 216, sous-fonction 315 du budget départemental ;

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET